



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Date des convocations : 24 septembre 2021

Présents : MM MARINIER, DESLOGES, MARCO, BOUCHER, VASSARD, Mmes CHMIEL, MOREAU, NATURELLE

Absents : Mmes DINOCHÉAU, LACHÉ, REPINCAY, VASLIN, VIVET, MM BONNICHON, HAMEAU

Procurations : Mme LACHÉ à M. MARINIER, Mme REPINCAY à M. DESLOGES, Mme VASLIN à Mme MOREAU, Mme VIVET à M. BOUCHER, M. BONNICHON à Mme CHMIEL, Mme DINOCHÉAU à M. VASSARD

Secrétaire de séance : Mme NATURELLE

Approbation du compte rendu de la séance du : 2 août 2021

Oui

Non

1°) Modification de l'emprunt validé en conseil du 2 août dernier :

Le conseil municipal opte pour la Banque Postale avec un taux de 0.74 %

2°) Communauté de communes Val 2 C controis- modification des articles 1 et 5 des statuts :

Faisant suite à la fusion des communes de Contres, Feings, Fougères sur Bièvre, Ouchamps et Thenay dans la commune nouvelle de le Controis en Sologne, sont approuvés l'article 1 concernant le périmètre de la communauté de communes, l'article 5 concernant les compétences optionnelles ainsi que la compétence facultative santé intégrant la Maison de Santé pluridisciplinaire de Selles sur Cher avec antenne à Meusnes. Dans les compétences obligatoires il est précisé qu'est d'intérêt communautaire le soutien financier aux communes membres pour la création et le maintien du dernier commerce alimentaire.

3°) Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion :

Après concertation, le conseil municipal décide de reconduire l'adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de Loir et Cher couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal **décide** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 162 euros à l'association des Parents d'Elèves dans le cadre d'une initiation au judo auprès des classes de CE2/CM1 et CM2.

Travaux terrain de football :

Le montant des travaux s'élève à 6 780 € TTC. Après signature d'une convention avec la mairie de Thésée, reste à charge de la commune : 3 390 € TTC.

Questions diverses :

- Point école exposé par Mme Chmiel : l'école demande une augmentation de subvention pour le spectacle de Noël. La municipalité participera à hauteur de 6 € par élève.
- Réflexion à venir pour le conseil sur le nettoyage des sanitaires au camping.

Le conseil s'est clôturé à 20 heures